



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

métiers d'art

Question écrite n° 93389

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès du ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique, chargée du commerce, de l'artisanat, de la consommation et de l'économie sociale et solidaire sur les dangers qui touchent le secteur des métiers d'art. Alors que l'article 22 de la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014 reconnaissait officiellement les métiers d'art comme secteur économique à part entière de l'économie française, son application ne serait pas effective. Cet article est assorti d'un arrêté conjoint des ministres chargés de la culture et de l'artisanat fixant la nouvelle liste des métiers d'art. Il l'alerte sur la nécessité de signer ce décret au plus vite afin de donner aux professionnels de ces métiers le cadre réglementaire dont ils ont besoin.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 93389

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : Commerce, artisanat, consommation et économie sociale et solidaire

Ministère attributaire : Commerce, artisanat, consommation et économie sociale et solidaire

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 février 2016](#), page 1498